

COMITE SYNDICAL DU PETR PAPA0 / PAYS D'OUCHE

Lundi 14 mars 2016 – 18h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Laurent BEAUVAIS, M. François BRIZARD, Mme Véronique CHABROL, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, Mme Florence ECOBICHON, M. Luc FERET, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Charles HAUTON, M. Philippe JIDOUARD, M. Frédéric LEVEILLE, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Jean MILON, M. Dominique NETZER, M. Jean PALLUD, Mme Marie-Odile TAVERNIER, M. Gérard VIEL, M. Jacques VAUQUELIN, M. Jean-Marie VERCRUYSSSE.

Etaient excusés : M. Frédéric BLONDEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Jean-Guy GRANDIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie VERCRUYSSSE, Mme Josette LASSEUR qui a donné pouvoir à Mme Véronique CHABROL, M. Hubert HONORE, M. Jean-Pierre LATRON qui a donné pouvoir à M. Gérard VIEL, Mme Véronique LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nelly NOGUES qui a donné pouvoir à M. François DREUX, M. Pierre PAVIS qui a donné pouvoir à M. Frédéric LEVEILLE, M. Roger RUPPERT, M. Hubert SEJOURNE.

Nombre de délégués en exercice : 36

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de pouvoirs : 7

Le Président, Jean-Marie VERCRUYSSSE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 FEVRIER 2016

Le compte-rendu a été adressé aux membres du Comité avec l'invitation.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 29 février 2016.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2016 – 03 – 01

OBJET : COMPTES DE GESTION 2015 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET DU PETR

Le Président précise que pour le vote du compte de gestion et du compte administratif 2015, il y a en fait 2 comptes de gestions et 2 comptes administratifs à valider puisqu'il y en a encore un pour le Syndicat Mixte du SCOT, auquel le PETR s'est substitué le 1^{er} janvier 2015.

Le seul mouvement financier constaté en 2015 sur le Syndicat du SCOT a consisté à annuler une écriture concernant le report du déficit d'investissement de 46,12 €.

Le Président précise que c'est donc là réellement le dernier acte administratif du Syndicat Mixte du SCOT, transformé par arrêté préfectoral du 7 novembre 2014 en PETR au 1^{er} janvier 2015.

En 2015, il y a donc eu l'exécution du budget du PETR, mais dans les faits, au niveau de la Trésorerie, il y a aussi eu un dernier exercice pour ce Syndicat Mixte du SCOT.

Le Président précise, qu'il y a donc lieu de présenter et de délibérer sur 2 comptes de gestion 2015 : un compte de gestion « plus symbolique » pour le Syndicat Mixte du SCOT faisant office de clôture, et un autre « réel » pour l'exercice 2015 du PETR.

Syndicat Mixte du SCOT 2015 :

061029
TRES. ARGENTAN



Etat II-2
Exercice 2015

49300 -SYNDMC SCOT PAPAO/PAYS OUCHE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-46,12	0,00	0,00	46,12	0,00
Fonctionnement	71 293,19	0,00	0,00	-71 293,19	0,00
TOTAL I	71 247,07	0,00	0,00	-71 247,07	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	71 247,07	0,00	0,00	-71 247,07	0,00

Dissolution le 01/01/2015 et intégration dans un nouveau syndicat le Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan Pays d'Auge et Pays d'Ouche.

23

PETR 2015 :

061029
TRES. ARGENTAN



II-1
Exercice 2015

04000 -PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	207 207,12	1 016 278,77	1 223 485,89
Titres de recettes émis (b)	8 291,86	855 749,54	864 041,40
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b -c)	8 291,86	855 749,54	864 041,40
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	207 207,12	1 016 278,77	1 223 485,89
Mandats émis (f)	40 754,01	450 963,29	491 717,30
Annulations de mandats (g)	0,00	363,82	363,82
Dépenses nettes (h = f -g)	40 754,01	450 599,47	491 353,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent		405 150,07	372 687,92
(h -d) Déficit	32 462,15		

22

061029
TRES. ARGENTAN



G E D

Etat II-2
Exercice 2015

04000 - PETR PAPAO - PAYS D'OUCHE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	0,00	0,00	-32 462,15	-46,12	-32 508,27
Fonctionnement	0,00	46,12	405 150,07	71 293,19	476 397,14
TOTAL I	0,00	46,12	372 687,92	71 247,07	443 888,87
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	46,12	372 687,92	71 247,07	443 888,87

INTEGRATION DU SCOT PAPAO

HELT46-110111.v1

23

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte de gestion 2015 du Syndicat Mixte du SCOT, établi par le comptable public,**
- **D'approuver le compte de gestion 2015 du PETR, établi par le comptable public.**

DELIBERATION N° 2016 – 03 – 02

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET DU PETR

Pour la présentation du compte administratif, le Président, Jean-Marie VERCRUYSSSE, sort de la salle de réunion.

Le 1^{er} Vice-président, Laurent BEAUVAIS, présente le compte administratif et précise que la situation est la même que pour les 2 comptes de gestion : un compte administratif 2015 de clôture pour l'ex-Syndicat Mixte du SCOT, et un compte administratif 2015 classique pour le PETR.

Pour le Syndicat Mixte du SCOT :

Si le Syndicat Mixte du SCOT avait perduré en 2015, il aurait fallu reprendre son déficit d'investissement de 2014, d'un montant de 46,12 €.

Ce déficit a finalement été repris par le PETR.

L'exercice 2015 du Syndicat Mixte du SCOT n'a donc connu qu'une opération d'annulation de crédits, correspondant à l'annulation de la dépense d'investissement prévue pour 46,12 €.

L'excédent de fonctionnement a, lui, bien été intégré dans le budget du PETR 2015.

INVESTISSEMENT	
Résultat au 01/01/2015	
Excédent	
Déficit	- 46,12 €
Année 2015	
Recettes	- €
Dépenses	- €
Annulation de crédits	46,12 €
Résultat année 2015	- €
Résultat au 31/12/2015	
Excédent	
Déficit	- €

Pour le PETR :

Le compte administratif 2015 du PETR est détaillé ci-dessous. Il reprend bien le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement du Syndicat Mixte du SCOT.

INVESTISSEMENT	
Résultat au 01/01/2015	
Excédent	
Déficit	- 46,12 €
Année 2015	
Recettes	8 291,86 €
Dépenses	40 754,01 €
Résultat année 2015	- 32 462,15 €
Résultat au 31/12/2015	
Excédent	
Déficit	- 32 508,27 €
FONCTIONNEMENT	
Excédent de Fonctionnement N-1	
Excédent Fonctionnement 2014	71 293,19 €
Affectation à l'investissement	46,12 €
Affectation à l'excédent reporté	71 247,07 €
Reprise au 01/01/2015	
Excédent	71 247,07 €
Déficit	
Année 2015	
Recettes	855 749,54 €
Dépenses	450 599,47 €
Résultat année 2015	405 150,07 €
Résultat au 31/12/2015	
Excédent	476 397,14 €
Déficit	

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, moins une voix (le Président sorti de la salle) :

- **D'approuver le compte administratif 2015 du Syndicat Mixte du SCOT, signé par les membres présents,**
- **D'approuver le compte administratif 2015 du PETR, signé par les membres présents.**

DELIBERATION N° 2016 – 03 – 03
OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président propose ensuite de passer à l'affectation des résultats.

Le compte administratif 2015 présente donc un excédent d'exploitation en fonctionnement de 476 397,14 €.

La section d'investissement présente un déficit de 32 508,27 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement (études SCOT déjà engagées) se montent à 73 212,00 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 32 508,27 + 73 212,00, soit 105 720,27 €.

Résultat d'exploitation 2015	476 397,14 €
Déficit d'investissement 2015	32 508,27 €
Restes à réaliser 2015	73 212,00 €
Virement à la section d'investissement	105 720,27 €
Affectation en excédent reporté	370 676,87 €

Il convient d'exécuter un virement à la section d'investissement de 105 720,27 €, et d'affecter un excédent reporté de 370 676,87 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'affecter le résultat de 476 397,14 € aux comptessuivants : 105 720,27 € en virement à la section d'investissement (compte 1068), et 370 676,87 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).**

DELIBERATION N° 2016 – 03 – 04
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 DU PETR

Le Président rappelle que le Comité Syndical du PETR a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire 2016 lors de sa réunion du 29 février 2016.

Conformément à la réglementation, le vote du budget doit intervenir dans les 2 mois suivant ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget a été préparé par la Commission Finances / Personnel et tient compte des décisions prises lors du Comité Syndical du 29 février 2016 (montant de la contribution des CdC au PETR, choix du prestataire retenu pour l'élaboration du SCOT, restes à réaliser sur les études SCOT, évolution du personnel, actions de communication, adhésion à la Fédération des SCOT, ...).

Le budget a été adressé aux membres avec la note de synthèse.

A la demande du Président, Edouard REUSSNER commente et détaille la proposition de budget primitif 2016 du PETR, dont la synthèse est présentée ci-dessous.

BUDGET PRIMITIF 2016 PETR					
Synthèse					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
O11	Charges à caractère général	118 900,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	12 000,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	320 900,00	74	Dotations et participations	583 916,61
O22	Dépenses imprévues	10 000,00	76	Produits financiers	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	365 645,48			
O23	Virement à la section d'investissement	149 148,00	OO2	Résultat de fonctionnement reporté	370 676,87
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	2 000,00	O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
TOTAL		966 593,48	TOTAL		966 593,48
Budget fonctionnement en équilibre				- €	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
20	Immobilisations incorporelles	217 360,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	105 720,27
21	Immobilisations corporelles	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
O20	Dépenses imprévues	7 000,00			
OO1	Résultat d'investissement reporté	32 508,27	O21	Virement de la section de fonctionnement	149 148,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	2 000,00
TOTAL		256 868,27	TOTAL		256 868,27
Budget investissement en équilibre				- €	
PREVISION DEPENSES TOTALES		1 223 461,75 €	PREVISION RECETTES TOTALES		1 223 461,75 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget primitif 2016 du PETR.**

DELIBERATION N° 2016 – 03 – 05
OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENTS INGENIERIE 2016

Suite au vote du budget primitif 2016, et afin de pouvoir solliciter l'ensemble des financements inscrits au budget, il convient de déposer formellement certaines demandes de financements pour l'ingénierie du Pays pour cet exercice 2016.

Ceci est notamment le cas pour les fonds européens Leader, qui vont être sollicités à deux titres :

Un premier dossier pour le financement de l'animation du programme Leader sur 2016, qui permettra d'apporter un financement sur les postes dédiés à l'animation et à la gestion du programme Leader, à savoir 2 ETP répartis sur 3 agents (1 temps plein et 2 mi-temps), conformément à l'engagement du PETR inscrit dans la convention de mise en œuvre du programme signée avec la Région le 25 novembre 2015. Ces agents sont mobilisés sur la mise en œuvre du programme, l'élaboration des dossiers, l'organisation des réunions du Comité de Programmation, les relations avec les services instructeur et payeur

Le montant total éligible du dossier comprend 85 030,00 € de masse salariale, 12 754,50 € de frais de structure, et 1 031,52 € de frais de communication, soit un total de 98 816,02 €.

Le Pays mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier, soit une somme de 19 763,21 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 79 052,81 €.

Un second dossier pour le financement de la mission « transition énergétique et développement durable ». En 2015, cette mission était financée par l'ADEME et la Région Basse-Normandie, et il était convenu dès le début de cette mission sur 3 ans que les fonds Leader viendraient remplacer les fonds régionaux à compter de la deuxième année. Le dossier vient donc financer le poste (1 ETP) dédié à la transition énergétique qui vient notamment accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, ou encore mettre en place des actions de sensibilisation aux économies d'énergie ou aux limitations des gaz à effet de serre.

Le montant total éligible du dossier est de 57 385,00 €.

L'ADEME de Normandie apporte un financement de 20 000,00 € (34,86 %), et le Pays sollicite une aide de 37 385,00 € (65,14 %) de fonds Leader.

La troisième demande à formaliser concerne l'aide de la Région, qui est inscrite au Contrat Cadre d'Action Territoriale qui a été signé le 29 septembre 2015. Ce Contrat prévoit une aide annuelle maximale de 102 754,00 € entre 2015 et 2017.

Le montant de dépenses d'ingénierie éligibles à l'aide régionale est de 134 417,00 €, avec une demande de subvention Région de 102 754,00 € (80% d'aide avec un plafond d'aide à 102 754,00 €).

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget et le plan de financement de ces opérations d'ingénierie 2016,**
- **De solliciter des fonds européens Leader pour un montant de 79 052,81 € pour l'animation du programme européen Leader,**
- **De solliciter des fonds européens Leader pour un montant de 37 385,00 € pour la mission transition énergétique,**
- **De solliciter des fonds de la Région Normandie au titre de la contractualisation entre le PETR et la Région, pour un montant de 102 754, 00 €,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces demandes.**

DELIBERATION N° 2016 – 03 – 06

OBJET : CONTRAT CADRE D'ACTION TERRITORIALE DE LA REGION, ET VOLET TERRITORIAL DE L'ETAT

Le Président rappelle que le Pays a signé un Contrat Cadre d'Action Territoriale avec la Région, attribuant au PETR une dotation de 2 140 000 € pour la période 2015 – 2020, dont 1 100 000 € qui doivent être fléchés sur des projets liés aux pôles de centralité que sont les deux villes moyennes Argentan et l'Aigle.

Par ailleurs, en ce qui concerne les fonds de l'Etat, il est attribué au PETR une dotation de 902 000 € de FNADT, pour cette même période 2015 – 2020.

Les collectivités doivent faire connaître et déposer leurs projets au PETR, afin qu'ils soient analysés lors de revues de projets organisées régulièrement entre le Pays, la Région et l'Etat, afin de proposer l'inscription des projets aux fonds de la Région et de l'Etat.

Le Comité Syndical sera amené à se prononcer sur la répartition des crédits de ces deux enveloppes, sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble de la période.

Trois premiers projets sont présentés lors du Comité Syndical :

- Aménagement d'une salle d'exposition à la Manufacture Bohin (CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche) : projet d'équipement d'une nouvelle salle pour renforcer l'attractivité de ce nouveau site touristique, et faire revenir le public grâce à des expositions temporaires. Projet comprenant

163 347,36 € de dépenses (aménagement, AMO, SHEMA, frais divers), et des recettes privées de l'entreprise Bohin et du Crédit Agricole.

Demande de 81 673,68 € au titre du Contrat Région.

- Création d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) à Argentan (Argentan Intercom) : projet de création d'un PSLA au sein d'un bâtiment à énergie positive, en centre-ville d'Argentan, afin d'agir sur la démographie médicale, mais aussi sur l'attractivité de la ville grâce à un bâtiment moderne et innovant et un aménagement urbain autour du PSLA. Projet estimé à 5,3 M€ pour le bâtiment abritant le PSLA, la part dédiée aux énergies, et l'aménagement urbain. Financements prévus du FEADER (PSLA), de la Région (PSLA), du Département (PSLA), de l'Etat.

Demande de 300 000,00 € au titre du Contrat Région et de 300 000,00 € au titre du Contrat Etat. A ce stade du projet, seul un avis de principe peut être donné aujourd'hui. Le dossier sera revu en Comité quand le chiffrage sera avancé.

- Création d'une structure petite enfance à Argentan (Commune d'Argentan) : projet de création d'une structure de garde de 80 places réparties sur 2 sites de 40 places chacun, afin d'améliorer ce service petite enfance, et d'avoir des locaux plus adaptés pour ce service de centralité qui profite à l'ensemble du bassin argentanais. Projet estimé à 3 M€, avec des financements prévus de la CAF, de l'Etat, et de Leader.

Demande de 240 000,00 € au titre du Contrat Etat.

A ce stade du projet, seul un avis de principe peut être donné aujourd'hui. Le dossier sera revu en Comité quand le chiffrage sera avancé.

PROJETS	CONTRAT REGION	CONTRAT ETAT
DOTATION INITIALE	2 140 000 €	902 000 €
Salle expo Manufacture Bohin – CdC L'Aigle / La Marche (163 347 €)	81 673,68 €	
PSLA Argentan – CdC Argentan (5 336 099 €)	300 000€	300 000 €
Structure petite enfance – Commune Argentan (3 000 000 €)		240 000 €
SOLDES	1 758 326,32 €	362 000 €

Différents échanges ont lieu autour de ces projets, relatifs à la démographie médicale, au coût de fonctionnement d'un PSLA, aux PSLA ou Maisons Médicales déjà en service à Gacé / L'Aigle / Le Sap, à l'implication des professionnels de santé dans ces projets, au rôle de l'hôpital, au fléchage du projet Bohin sur l'enveloppe Pays ou sur l'enveloppe Ville moyenne du Contrat.

A l'issue de ces discussions, le Président propose de donner un avis ferme sur le projet Bohin qui est en cours et dont les chiffres sont arrêtés, et un avis de principe sur les projets du PSLA et de la structure petite enfance dont les coûts et les plans de financement vont encore évoluer.

Cet avis de principe permettrait aux maîtres d'ouvrage d'avancer en connaissant le soutien du Pays. Les dossiers seront présentés à nouveau au Comité Syndical en fonction de l'évolution de leur avancement (concours d'architecte, sélection d'un maître d'œuvre, consultation des entreprises, ...).

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité moins une abstention :

- **D'approuver le projet d'aménagement d'une salle d'exposition à la Manufacture Bohin, porté par la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche,**
- **De présenter le projet d'aménagement d'une salle d'exposition à la Manufacture Bohin au Conseil Régional pour une subvention de 81 673,68 € au titre du Contrat Cadre d'Action Territoriale du Pays, fléchée sur l'enveloppe Pays,**
- **De donner un avis favorable de principe pour l'inscription aux Contrats Région et Etat du projet de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) d'Argentan porté par la CdC Argentan Intercom, pour une aide Région de 300 000 € et une aide Etat de 300 000 €,**
- **De donner un avis favorable de principe pour l'inscription au Contrat Etat du projet de structure petite enfance à Argentan porté par la Commune d'Argentan, pour une aide Etat de 240 000 €,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces demandes.**

DELIBERATION N° 2016 – 03 – 07

OBJET : NOM ET LOGO DU PAYS

Suite aux premiers échanges sur le sujet lors du Comité Syndical du 29 février 2016, il avait été convenu de revoir le choix du sigle et son implantation dans le logo, avec l'utilisation du nom « Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ».

L'équipe du PETR a retravaillé le sujet, afin de proposer deux logos avec le sigle et le nom de domaine internet « PAAO », et deux autres logos avec « P2AO ».

Après présentation des 4 propositions et échanges entre les membres, le choix se porte sur le logo suivant, avec le sigle et nom de domaine P2AO :



Monsieur Jean MILON, qui avait dessiné le logo du Pays d'Ouche propose de faire une petite amélioration graphique, qu'il va prochainement venir proposer au PETR.

Dans l'attente de la mise en place du futur site Internet, le logo pourra être utilisé, dans un premier temps, sans l'adresse Internet, pour ne pas renvoyer vers un site qui n'existe pas encore.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le nouveau logo du PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.**

En l'absence de questions diverses, le Président clôt la séance du Comité Syndical à 19 heures 45.